



Ijcof association de malfaiteurs ?

Par **231e**, le **13/06/2016** à **17:29**

Bonjour

Suite un achat sur internet réglé par CB port compris.

Objet de valeur inférieur à 25€ port 50€ envoi en international économique.

La société RockAuto a mandaté la société FedEx pour me livrer mon colis.

Hors d'après la société qui me vend le matériel m'avait promis une livraison en dehors des heures ouvrables.

La livraison n'a jamais été effectuée. J'ai donc aller chercher ma pièce à l'antenne FEDEX de Fitzjames. (22 km soit 44 km aller-retour).

J'ai vu la responsable du site monter l'avis passage et la non adéquation avec les horaires de cet avis et normalement la livraison prévue à 18h00 par la responsable.

Au moment de la prise en compte de réception du colis à l'entrepôt FEDEX de Fitzjames (60) ne fait état d'autres prestations supplémentaires.

Hors je reçois une demande de 30€ de frais de dossier douanière? et cela 15 jours après.

Par 2 fois je leur téléphoné et déclamé que je n'étais de leur client car je ne l'ai pas sollicité pour transport.

Qu'il y a aucun respect de livraison et de directives de livraison.

De plus je suis déplacé (témoin disponible) pour récupérer mon colis. Donc FEDEX a échoué à sa mission.

Et voici que rentre en jeu ijcof, au vu de la malveillance de FEDEX s'ajoute la connivence de la société ijcof

qui évoque l'article 1139. Hors l'article est caduc du de la non livraison à domicile .

Menace sous huitaine de procédures de justice.

Dois-je porter plainte pour arnaque et avec complicité jurico-financière.